



Montreuil, le 28 mai 2020

SUGE

## SUGE : URGENCE SOCIALE

**La Fédération CGT est intervenue à de multiples reprises pour imposer des mesures de protection individuelles et collectives. Pour autant, la CGT continue à porter, dans le contexte, les revendications sur la rémunération (primes de travail, IPA/ICPA), l'emploi, et les conditions de travail.**

**Sans attendre, des mesures immédiates peuvent et doivent être prises.**

### REVENDEICATIONS CGT :

#### Prime de travail et reconnaissance du métier

- Pour la CGT, la majoration de 20% de la prime de travail serait un premier signal de reconnaissance de l'engagement et de la disponibilité des agents de la SUGE qui ont dû s'adapter au contexte pandémique et poursuivre leurs missions de sûreté sur le terrain. La Direction semble pourtant s'orienter vers l'attribution d'une gratification exceptionnelle qui ne finance pas la protection sociale (retraite, prévoyance). D'autres mesures pérennes, comme l'intégration de l'IPA et de l'ICPA dans la prime de travail, doivent être prises.
- La Direction doit tenir ses engagements d'indemnisation (indemnité kilométrique, Indemnité Compensatrice de Service Restreint,...), que ce soit en agence ou dans les Postes de Commandement.
- La CGT exige la reconnaissance de la spécificité et la technicité des métiers de la Sûreté, l'exercice de notations de juin doit permettre de passer sans tarder aux travaux pratiques !

#### Emploi

- La reconnaissance des métiers de la SUGE doit conduire à des requalifications de postes au regard des compétences exigées et des responsabilités requises.
- Les parcours professionnels doivent se construire en prenant en compte les compétences acquises par l'ancienneté, mais aussi des formations continues et qualifiantes.

La CGT exige qu'un travail d'analyse fine des postes et des qualifications soit engagé pour reconstruire les parcours professionnels et rattraper le retard en la matière. La CGT, qui travaille le sujet depuis de nombreuses années, et plus particulièrement ces derniers mois dans le cadre de la future Convention Collective, porte des propositions justes pour les salariés et efficaces pour l'organisation du travail.

- Malgré les annonces du groupe quant au gel de 75 % des embauches prévues pour 2020, la CGT a exigé le maintien des 210 recrutements prévus cette année pour faire face aux besoins de sûreté, mais aussi combler les départs. La Direction de la sûreté affirme vouloir maintenir ce volume de recrutements. Cela doit maintenant se traduire dans les faits dans chaque DZS !

L'UDSUR et le PCNS font partie des sites en sous-effectif et doivent faire l'objet d'une attention particulière.



## Conditions de travail

- **Contractualisation** : la CGT n'a jamais cessé de combattre l'incidence néfaste de la contractualisation dans l'organisation du travail de la SUGE. Ce système, constamment soumis aux aléas de la « commande » des activités, est un véritable non-sens au regard des métiers de la Sûreté.

La Direction de la Sûreté, consciente des contraintes que cela suppose pour recruter, former et organiser la production, affirme de son côté rechercher des engagements pluriannuels des activités (3 ans).

Pour la CGT, cette prise de conscience de la Direction est un premier pas vers une organisation du travail plus efficace. Il n'en demeure pas moins que la contractualisation reste un frein à la réponse aux besoins de sûreté.

- **Un management à revoir !** : la CGT a multiplié les alertes sur des situations dégradées, que ce soit en agences ou en postes de commandement. Le relationnel entre les agents et leurs hiérarchiques continue de se détériorer. La CGT dénonce l'utilisation managériale de la rémunération individuelle (La Prime), le manque de moyens humains et matériels des N+1, N+2, et le management inapproprié, voire agressif quel que soit l'étage managérial, ...

La CGT exige que la Direction nationale prenne ses responsabilités afin de régler immédiatement les situations sensibles.

- **Mutations** : de nombreuses demandes de mutation sont en souffrance, la CGT a rappelé à la Direction que ces demandes doivent être traitées. Les recrutements programmés doivent permettre de répondre favorablement à ces demandes.
- **Temps de travail et accord agression sûreté** : la CGT exige par ailleurs la réécriture des RHO657 et RHO955, afin d'organiser le travail de la Sûreté Ferroviaire dans le respect de l'accord d'entreprise sur l'Aménagement du Temps de Travail. La Direction doit maintenant mettre un terme aux attermolements et ouvrir les négociations !

La Formation Sûreté (UDSUR), l'organisation du travail dans les Postes de Commandement, les conditions de travail (RHO657, RHO955), l'emploi et la rémunération (Qualifications-parcours pro-recrutement) sont des sujets prioritaires. La CGT, qui a formulé de nombreuses propositions sur tous ces sujets, attend maintenant de la Direction qu'elle engage sans tarder des négociations pour répondre à l'urgence sociale.

**Nos conditions de travail ne doivent pas subir la pandémie.**

**CE N'EST PAS À NOUS DE PAYER LA CRISE !**

